

# PV n° 1 de l'Assemblée Communale ordinaire

Du mercredi 20.01.2021, 20h00 – à la Halle de gymnastique

---

L'assemblée communale ordinaire de ce jour a été convoquée par le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 47 du 24 décembre 2020 et par convocation personnelle pour ce mercredi 20 janvier 2021, 20h, à la Halle de gymnastique, avec à l'ordre du jour :

1. Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 29 septembre 2020.
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Madame Aminat Omarov.
3. Discuter et approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2021, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière, la taxe ordures, la taxe des chiens, le prix du m<sup>3</sup> de l'eau et la taxe d'épuration.
4. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2002 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
5. Informations.
6. Divers.

**Présidence** : Serge Joray, vice-président des assemblées, en remplacement M. Daniel Joray, Président, absent ce soir.

**Secrétariat** : Jenny Stettler, secrétaire communale.

**Scrutateurs** : Christian Ramseyer et Jacques Schaller.

**Electrices et électeurs inscrits** : 343 dont 185 femmes et 158 hommes.

**Electrices et électeurs présents** : 21.

Le droit de vote est contesté à Mme Omarov, qui est mineure.

Aucune modification n'étant demandée à l'ordre du jour, le président Serge Joray ouvre cette assemblée communale légalement constituée.

**Tractandum 1 : Ratification du procès-verbal de la dernière Assemblée du 29 septembre 2020.**

Aucune demande de modification n'étant parvenue durant les délais légaux, le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29.09.2020 est ratifié.

**Tractandum 2 : Statuer sur la demande de naturalisation déposée par Madame Aminat Omarov.**

**Rapporteur** : Christian Zuber, maire.

Une procédure ordinaire de naturalisation soit la requête visant à l'obtention de la nationalité suisse respectivement à l'octroi du droit de cité communal et cantonal est parvenue au conseil communal en décembre dernier concernant Mme Aminat Omarov. Avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations, section naturalisation, en vue de l'obtention de l'autorisation fédérale, il appartient aux instances communales, respectivement aux ayants-droits de l'assemblée de ce soir de se prononcer sur l'octroi du droit de cité de la commune de Soyhières.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Mme Aminat Omarov ici présente avec sa maman, Mme Natalia Fetahaj a déposé une requête visant à l'obtention de la nationalité suisse, respectivement à l'octroi du droit de cité cantonal et communal. Mme Omarov est née le 22 août 2005 à Chinisau en Moldavie, pays dans lequel elle a vécu jusqu'en 2009. Agée de 15 ans, elle vit avec ses parents à Soyhières depuis 2012. Mme Omarov a suivi l'école primaire à Soyhières de 2012 à 2018 et depuis 2018 elle suit les cours au collège en 11<sup>ème</sup> Harnos. Dès août 2021, elle débutera un apprentissage d'employé de commerce à l'école artisanale de Delémont. Mme Omarov est de langue maternelle moldave et elle parle parfaitement la langue française. Elle est très bien intégrée au sein de notre village, elle a des hobbies, elle a fait partie de la troupe de danse DanceFolies à Soyhières et elle pratique le football depuis plus d'une année. Elle aide sa maman et passe beaucoup de temps avec ses sœurs. Mme Omarov désire construire sa vie en Suisse, c'est un pays dans lequel elle se sent parfaitement bien et qui l'ont conduit à déposer sa requête visant à l'obtention de la nationalité suisse. À la suite de l'audition menée en novembre par le service de la population à Delémont, M. le Maire a rencontré Mme Omarov accompagnée par sa

maman, afin de faire sa connaissance et d'avoir une belle discussion tous ensemble. Tous les voyants sont au vert ! Les autorités communales disposant de tous les éléments nécessaires ne peuvent que vous recommander d'octroyer le droit de cité de la commune de Soyhières à Madame Aminat Omarov et restent tout naturellement à disposition si de plus amples renseignements étaient désirés.

Mme Omarov et sa maman sont priées de quitter la salle durant la discussion et le vote.

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée :

Au vote l'Assemblée communale accepte à l'unanimité, d'accorder le droit de cité communal à Madame Aminat Omarov.

Madame Omarov et sa maman, Mme Nathalia Fetahaj rejointe la séance et le résultat leur est communiqué. Elles quittent l'assemblée, le nombre d'électeurs présents passe donc à 20.

**Tractandum 3 : Discuter et approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2021, fixer la quotité d'impôt, la taxe immobilière, la taxe ordures, la taxe des chiens, le prix du m3 de l'eau et la taxe d'épuration.**

**Rapporteurs :** Adrien Beuret, conseiller en charge des finances, et Jenny Stettler, secrétaire-caissière.

Monsieur le Vice-Président, Chères citoyennes, Chers citoyens, Mesdames, Messieurs, Révérendes sœurs, avant de passer à la présentation du budget 2021, Adrien souhaite informer la population sur son départ : « Comme vous le savez certainement, j'ai pris la décision de quitter ma fonction. Après deux ans d'expériences et à la suite d'un changement professionnel à l'automne 2019, j'ai été forcé de constater que je ne parvenais malheureusement plus à gérer simultanément mes obligations professionnelles et celles liées à ma fonction de conseiller communal. Je manque de temps pour pouvoir m'investir pleinement et davantage dans le mandat qui m'a été confié par la commune de Soyhières. Je regrette de devoir renoncer après ces deux années qui m'auront apporté des expériences très enrichissantes. Je remercie chacun d'entre vous pour votre dévouement à notre Commune, à quelque niveau qu'il soit. » Continuons avec le budget. Il s'agit du 2<sup>e</sup> budget établi conformément au nouveau modèle comptable MCH2. Désormais, un point de comparaison est, à nouveau, possible avec l'année antérieure. Comme il serait très laborieux de vouloir faire des comparaisons avec nos comptes 2019 bouclés sous MCH1 au vu des nombreux changements opérés dans la numérotation et la répartition des comptes, ceux-ci ne seront pas affichés. Si les dernières étapes du passage au MCH2 devront encore être finalisées cette année, je crois que nous pouvons tout de même dire que nous touchons au but. Le budget de fonctionnement 2021 de la commune de Soyhières présente des charges pour Fr. 2'293'431.50 et des produits pour Fr. 2'022'880.50 et se solde par un excédent de charge de Fr. 270'551.00 ainsi qu'un montant de Fr. 104'500.00 en charge pour le budget d'investissement. En date du 16 décembre 2020, les budgets ont été approuvés par la Commission des finances. A l'instar de plusieurs autres communes jurassiennes, le résultat est mauvais. Il faut savoir que nous avons une diminution totale de Fr. - 151'000.00, par rapport à l'année dernière sur un ensemble de postes et de chiffres livrés par le Canton. Rappelons à nouveau que la nouvelle loi RFFA engendre une forte réduction de nos recettes (env. Fr. -51'000.00). A cela s'additionne la baisse découlant de la crise sanitaire. Nous avons fait tout notre possible afin de limiter au maximum toutes dépenses extraordinaires et d'entente avec notre commission des finances, le Conseil communal devra entreprendre des mesures afin de remédier à la situation actuelle.

Nous allons présenter le budget de la façon suivante : Tout d'abord, les taxes. Puis le compte de fonctionnement. Nous présenterons les totaux de chaque rubrique ainsi que les comptes avec un montant supérieur à Fr. 1'000.00 présentant une différence de Fr. 1'000.00 au moins par rapport au budget 2020. Les questions éventuelles pourront être posées au terme des chapitres 4 et 9. Pour terminer, le budget d'investissement vous sera présenté. Le Conseil communal et la Commission des finances vous proposent d'accepter les budgets tels qu'ils vous seront présentés.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Adrien Beuret et Jenny Stettler poursuivent l'exposé en présentant les chapitres point par point et communiquent les données fondamentales sur lesquelles a été basé ce budget :

## Taxes communales

Quotité d'impôts		2.05	
Taxe immobilière		1.20	‰
Frais de cadastre		+ 0.30	‰
Taxe des chiens	Fr.	60.00	
Taxe de base pour l'eau	Fr.	90.00	par appartement
Location du compteur	Fr.	20.00	
Eau pour livraison sur le territoire communal	Fr.	1.80	par m <sup>3</sup>
Taxe d'épuration	Fr.	+ 1.40	par m <sup>3</sup>
Eau pour livraison hors du territoire communal	Fr.	2.70	par m <sup>3</sup>
Taxe d'épuration	Fr.	+ 1.40	par m <sup>3</sup>
Taxe des chemins	Fr.	16.00	par ha

## Taxe pour les ordures ménagères :

Personnes physiques : (dès 18 ans)	ménage à 1 personne	Fr.	80.00
	ménage à 2 personnes	Fr.	130.00
	ménage à 3 personnes	Fr.	175.00
	ménage à 4 personnes et plus	Fr.	210.00
	résidence secondaire	Fr.	140.00
	appartements de vacances	Fr.	50.00
Personnes morales :	magasin d'alimentation	Fr.	400.00
	cafés, bars, restaurants		
	jusqu'à 50 places	Fr.	300.00
	de 51 à 100 places	Fr.	400.00
	plus de 100 places	Fr.	500.00
	hôtel (+ taxe café)	Fr.	300.00
	autres indépendants (salon de coiffure, avocat, médecin, bureau, etc.)	Fr.	150.00
	société à but non lucratif	Fr.	150.00
	société louant leurs locaux à des tiers	Fr.	200.00
	Maison Chappuis – Garderie Ste-Léonie	Fr.	300.00
	entreprises individuelles		
	jusqu'à 3 employés	Fr.	300.00
	de 4 à 10 employés	Fr.	400.00
	de 11 à 50 employés	Fr.	500.00

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée :

Adrien Beuret et Jenny Stettler poursuivent leur exposé.

## **Le budget de fonctionnement se présente ainsi :**

		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
0.	Administration Générale	281'994.00	13'174.00
1.	Ordre et sécurité publique – Défense	45'920.00	40'700.00
2.	Formation	709'120.00	152'625.50
3.	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	77'658.50	33'800.00
4	Santé	6'360.00	0.00
5.	Prévoyance sociale	481'731.00	89'210.00
6.	Trafics – Transports – télécommunications	234'797.00	69'898.00
7.	Protection de l'environnement – Aménagement du territoire	239'906.00	248'790.00
8.	Economie publique	27'920.00	26'400.00
9.	Finances – Impôts	188'025.00	1'348'283.00
	<b>Totaux</b>	<b>2'293'431.50</b>	<b>2'022'880.50</b>

	<b>Excédent de charges</b>		<b>270'551.00</b>
--	----------------------------	--	-------------------

**Points importants :**

Il n'y a que très peu de dépenses extraordinaires cette année voici les modifications importantes :

- Chapitre 0 : Une dépense extraordinaire est prévue pour un poste à 20% au secrétariat communal pour 2021 et pour des améliorations au guichets de l'administration.
- Chapitre 1 : Un montant de Fr. 15'000.00 sera prélevé du fonds « cadastral » pour la participation à la révision du plan d'aménagement Local.
- Chapitre 5 : Une augmentation des personnes touchant l'aide sociale dans notre commune génère une augmentation des charges d'environ Fr. 100'000.00.
- Chapitre 7 : Un montant de Fr. 4'300.00 est prévu pour l'aide au calcul de la nouvelle LGEaux par le bureau AFRY et Fr. 15'000.00 pour la révision du PAL.
- Chapitre 8 : Un montant de Fr. 16'000.00 est prévu pour la réfection du chemin de la Réselle. La Bourgeoisie de Soyhières participera à hauteur de Fr. 5'000.00 pour la taxe des chemins et le fauchage au lieu de Fr. 2'500.- jusque en 2020. A noter qu'une entreprise mandatée par la commune municipale effectuera l'ensemble du fauchage des bordures de chemins fréquentés par les citoyennes et citoyens.
- Chapitre 9 : Une baisse au niveau des rentrées fiscales des personnes morales est constatée notamment à la suite du vote populaire en faveur de la RFFA (env. Fr. - 51'000.00).

La discussion est ouverte pour les points 0 à 4.

**Une personne** : demande si une alternative moins chère peut être étudiée concernant l'entretien du bâtiment « Le Questre ».

**Jenny Stettler** indique qu'il y a la possibilité de réparer l'armoire frigorifique, mais il faut savoir que l'armoire actuelle à près de 30 ans donc sa consommation électrique est très élevée. Il y a également une autre variante moins chère mais le Conseil n'a pas encore décidé la variante qui sera choisie d'où le fait que le montant le plus élevé a été inséré, afin de laisser le choix au Conseil communal.

**Bernard Dessarzin** indique, en complément, que ce point doit encore être discuté avec le comité du FC et le Conseil communal.

La discussion est close et l'intervenant satisfait.

La discussion est ouverte pour les points 5 à 9, mais n'est pas utilisée.

**Adrien Beuret présente et commente ensuite le budget d'investissements :**

		<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
3.	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	15'000.00	0.00
7.	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	89'500.00	0.00
	<b>Totaux</b>	<b>104'500.00</b>	0.00
	<b>Excédent de charges</b>		<b>104'500.00</b>

**Points importants :**

La Cave – Remplacement du chauffage :

Un montant de Fr. 15'000.00 est prévu pour une étude afin de remplacer le chauffage de la Cave. Actuellement ce bâtiment est chauffé au mazout. Les Autorités communales, soucieuses pour notre planète, ont décidé de proposer à la population d'entrevoir le remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à pellets.

Révision – Zone Karstique

Un montant de Fr. 30'000.00 est budgété pour la révision des zones karstiques de la commune. Ce projet permet de protéger notre source d'eau communale.

Réaménagement du Cimetière :

Un montant de Fr. 49'500.00 est prévu afin d'effectuer quelques travaux dans notre cimetière. Les réaménagements prévus sont l'engazonnement à 75% du cimetière, la réfection du mur séparant le haut et le bas du cimetière ainsi que le mur d'enceinte. Cet investissement permettra d'assurer la sécurité des personnes qui se déplacent dans le cimetière pour le mur

central. Tout en agissant pour la biodiversité, l'engazonnement d'une grande partie du cimetière permettra de diminuer la charge de travail de notre voyer qui doit actuellement désherber de manière fréquente notre cimetière.

#### Plan spécial

Un montant de Fr. 10'000.00 a été budgété pour la suite du Plan Spécial « Outre-l'Eau »

La discussion est ouverte, mais n'est pas utilisée.

Un complément aux taxes est ajouté, à la suite d'une information de Mme Nicole Hanser, sur le tout-ménage est inscrit Fr. 60.00 pour la taxe des chiens. Or celle-ci s'élève à Fr. 70.00 en 2020. Adrien Beuret indique qu'il y a en effet une erreur dans le tout-ménage et que la taxe des chiens est bien fixée à Fr. 70.00, à la suite de la décision d'assemblée du 03.03.2020.

Au vote, l'assemblée communale accepte, par 20 voix contre 0, les données fondamentales, soit une quotité d'impôt de 2.05, une taxe immobilière de 1,2 ‰ + 0,3 ‰ pour frais de cadastre, une taxe des chemins de Fr. 16.00/ha, une taxe des chiens de Fr. 70.00 pour le village comme pour les fermes, le prix de l'eau se composant ainsi : Fr. 90.00 par appartement, Fr. 20.00 pour la location de compteur, Fr. 1,80 + Fr. 1,40 d'épuration /m<sup>3</sup> et Fr. 2.70 + Fr. 1.40 d'épuration /m<sup>3</sup> pour la livraison hors territoire communal, et les taxes d'élimination des ordures ménagères.

Au vote, l'assemblée communale accepte tel que présenté, par 20 voix contre 0, le budget de fonctionnement qui compte un total de charges de Fr. 2'293'431.50, un total de produits de Fr. 2'022'880.50, soit avec un déficit de Fr. 270'551.00.

Au vote, l'assemblée communale accepte, par 20 voix contre 0, le budget de d'investissement tel que présenté.

#### **Tractandum 4 : Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2002 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.**

**Rapporteur :** Christian Zuber, Maire.

Né en 2002... il est le seul concerné ce soir ! La commune de Soyhières invite à chaque fois les nouveaux citoyens qui atteignent leur majorité en leur remettant une petite attention. Il s'agit de Monsieur Christophe Kübler, qui est absent ce soir. Mais nous tenions tout de même à le féliciter.

#### **Tractandum 5 : Informations.**

**Rapporteur :** Christian Zuber, Maire, Daniella Morel, conseillère en charge du dicastère de l'urbanisme :

#### **Révision du Plan d'aménagement local. :**

Les Communes ont un délai légal au 31.12.2024 pour réviser leur plan d'aménagement local. La Commune de Soyhières avait fait voter un crédit de Fr. 55'000.00 le 27.06.2006 pour la procédure de révision de son PAL. Le bureau Jean Châtelain avait été chargé de mener à bien ce projet. En 2016, la Commune avait fait appel au bureau Eschmann pour appuyer le bureau Jean Châtelain. Je n'ai pas analysé le dossier en détail, mais à la suite de demandes de compléments de la part de la Section de l'aménagement du territoire, la procédure de révision du PAL entamée ne s'est jamais terminée. Depuis 2017, nous pensions que nous étions en train de continuer cette procédure, mais nous avons dernièrement appris que nous ne pouvions pas procéder de la sorte. Mi-décembre 2020, la Section de l'aménagement du territoire nous a informé que nous devions recommencer la procédure du PAL depuis le début, soit par le rapport d'opportunité. Ils nous ont informé que, depuis 2007 (date du 1<sup>er</sup> rapport d'opportunité), les dispositions légales avaient été modifiées et qu'il était plus sûr de repartir depuis le début, pour ne pas se faire débouter par la suite. Or, le crédit voté en 2006 de Fr. 55'000.00 a été entièrement utilisé jusqu'ici. Celui-ci vous sera présenté lors de la prochaine assemblée pour clôture et acceptation du léger dépassement de crédit. Le Conseil mettra également à l'ordre du jour de la prochaine assemblée la votation d'un nouveau crédit pour la nouvelle procédure de révision du PAL. Dans l'intervalle, nous tenions à vous informer de ces différents éléments en lien avec la révision du PAL. Afin de ne pas perdre davantage de temps dans la procédure, vu qu'un délai est fixé au 31.12.2024 pour terminer la révision intégrale du PAL, le Conseil a validé fin décembre 2020 une offre du bureau Eschmann de 6'900.-, pour que le rapport d'opportunité puisse être effectué durant les 6 premiers mois de l'année 2021. Cette offre sera reprise par le crédit voté lors de la prochaine assemblée. Une partie des éléments

déjà réalisés pouvant être repris, le Conseil a décidé de continuer avec le bureau Eschmann pour le rapport d'opportunité. Pour la suite de la procédure, plusieurs devis seront demandés. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. S'agissant de la clôture du crédit et du nouveau crédit, nous passerons ces points en détail lors de la prochaine assemblée communale.

#### **Corona virus – Pandémie COVID 19 :**

Lors de notre dernière assemblée communale en septembre dernier, M. le Maire remerciait les ayants-droits et la population qui, dès mars 2020, étaient frappés par des mesures sanitaires conséquentes mises en place par le Conseil fédéral concernant la pandémie de Covid-19. Un léger mieux se dessinait l'été dernier, mais une 2<sup>ème</sup> vague a fait son apparition dès octobre dernier... Actuellement nous subissons un 2<sup>ème</sup> semi-confinement, des commerces sont fermés, des entreprises fortement touchées, le télétravail s'est encore renforcé et la vie associative qui animait notre commune avec ses différents événements culturels et sportifs est fortement impacté ou carrément à l'arrêt. Le Conseil communal met tout en œuvre afin de traverser cette période de la meilleure façon possible. Nous informons par le biais du Soyhières-Infos et sur notre site. Nos Seniors ont été brièvement visités en décembre dernier, un joli cabas garni leur a été remis à domicile avec l'aide précieuse de la Paroisse de Soyhières. Des personnes seules ont été contactées pendant les fêtes, la plateforme Solidarité-Soyhières est toujours en place et nous suivons attentivement la situation. La patience sera encore de mise en 2021 et le changement d'année n'a pas été synonyme de retour à la normale. Entre nostalgie du passé et déception d'avoir dû renoncer à de multiples activités, la flamme de l'espoir et l'espérance de revenir bien vite à une situation normale sont malgré tout, bien présents.

#### **Projet Haut-Débit :**

Le projet Haut-Débit de Swisscom, présenté en juillet 2019 au Conseil communal par un représentant de Swisscom est bloqué depuis plus d'une année par un propriétaire foncier, peut maintenant démarrer. La situation a été gérée par Swisscom et cela a pris du temps. Des travaux de génie-civil et de tirage de câbles vont démarrer en février. Suivront les installations des équipements et des raccordements pour une mise en service à fin avril prochain. Tout baigne !

#### **Regroupement des secrétariats communaux :**

Lors du Soyhières INFO n° 5-2020, nous avons informé brièvement la population qu'une étude était en cours afin de regrouper nos compétences en matière de secrétariat avec les villages de Pleigne et de Movelier. Une séance d'information, à laquelle les Maires de Movelier, Pleigne et Soyhières ont participé, a été organisée en décembre dernier avec les communes de Develier et Bourrignon. Il faut savoir que les travaux administratifs de Bourrignon sont effectués par la commune de Develier, ces deux communes ont une expérience de 6 ans de travail en commun. D'ici quelques jours de concert avec les Maires de Movelier et Pleigne nous discuterons la mise sur pieds d'un groupe de travail pour avancer dans ce regroupement. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant prochainement

#### **Nomination du vice-maire pour l'année 2022 :**

Dans sa séance du 18 janvier dernier, le conseil communal a nommé au poste de vice-maire pour l'année 2021, Monsieur Bernard Dessarzin, conseil communal en charge des TP, des bâtiments et de l'électricité. Nous le félicitons pour cette nomination. M. le Maire tient à remercier ce soir, Madame Nicole Hanser, qui s'était mise à disposition dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour cette fonction et c'est à souligner ceci pendant 13 ans sans interruption.

#### **Tractandum 6 : Divers.**

**Une personne :** rend attentif que le sol du toboggan de l'école est fichu depuis un certain moment déjà et devra être réparé.

**Une personne :** Demande s'il est normal que l'éclairage en direction du terrain de foot soit encore en marche ou s'il s'agit d'un oubli.

**Christian Zuber :** répond qu'il s'agit d'un oubli.

**Une personne :** demande s'il est normal que la place devant chez elle n'a pas été déneigée.

**Bernard Dessarzin :** indique qu'il s'agit d'un oubli. La personne concernée sera informée.

**Une personne :** informe qu'il y a un panneau « Attention Travaux » dans la rue des Tilleuls. Or, il n'y a plus de travaux.

M. le Maire, Christian Zuber, prononce encore un court discours afin de remercier M. Beuret pour son implication au sein de notre commune et lui remet une petite attention en guise de remerciement.

La parole n'étant plus demandée, l'ordre du jour étant épuisé, le président, Serge Joray, lève cette assemblée à 21h30. Au vu de la situation sanitaire, la commune a décidé de ne pas partager de verre de l'amitié afin de limiter les risques de contagion.

**Au nom de l'Assemblée communale de Soyhières**

**Le Président**

Joray Serge



**La secrétaire**

Stettler Jenny

